

Feu le Grand marché européen ?

On y voit plus clair dans la stratégie de neutralisation des paradis fiscaux, ces États qui, selon l'OCDE, ont une pression fiscale trop faible et, à ce titre, drainent les capitaux, la *monnaie brûlante* des économistes. Cette même OCDE, sous la pression des États réputés spoliés, a fixé un critère pour permettre aux spoliateurs de sortir de la zone grise, anti-chambre de sanctions lourdes : Douze nouvelles conventions de double imposition signées et ratifiées qui, en principe, définissent les conditions de l'échange d'informations entre administrations fiscales. La Suisse est dans ce cas.

Le libellé exact de ces conventions est pour l'heure non publié. En revanche, on sait ce qui va se passer sur le plan national, et d'abord en France. On devrait passer à un régime de surveillance des opérations de change, réalisées avec l'intervention d'un intermédiaire agréé. Au-dessus d'un plafond évalué à 15-20 000 euros, tout virement, légal en l'absence de contrôle des changes, serait notifié à l'administration fiscale. Jusqu'à maintenant, tout virement était légal, mais la banque conservait une trace au-dessus d'un seuil de l'ordre de 10 000 euros pour le cas de contrôles très épisodiques.

Les conséquences du passage d'un contrôle d'exception à un contrôle systématique, lié à une transmission d'information, sont claires pour les intéressés qui vont se voir intégrés aux catégories à risque du contrôle fiscal.

Le bon vieux contrôle des changes est-il de retour ? C'est une seconde nature dans une France qui l'a subi pendant près d'un siècle, de 1914 à 1988, avec une seule exception, en 1967, quand Michel Debré, alors ministre des Finances, rétablit les équilibres, ceux qui devront l'être à nouveau, trente ans plus tard, pour instaurer l'euro. Mai 68 balaie cette fragile liberté; le franc s'effondre, quitte la France par valises. Le contrôle des changes est rétabli en catastrophe ; de Gaulle affiche un communiqué : « Le franc ne sera pas dévalué ». Il le sera, un an plus tard par Pompidou, en guise d'envol de l'aigle, pour éponger les hausses de salaires de Grenelle.

C'est Mitterrand qui le supprime, en 1988 pour préparer ce qui restera comme son œuvre majeure, la plus européenne : le Grand marché de 1993. C'est un président de gauche qui, avec la timide approbation de ses troupes, reconnaissantes de ce retour au pouvoir, décide la libre circulation des personnes, ce sera Schengen, des biens, des services et des capitaux. La mode sera de reprocher au malheureux Bérégovoy, alors ministre des Finances, sa politique monétaire qualifiée de *déflationniste* pour permettre à la France d'adhérer à l'euro, voulu par Mitterrand, obtenu de Kohl comme prix de la réunification. Mitterrand fera le Grand marché et la monnaie unique qui en assure la transparence et évitera à la France, en 2008, une crise sèche du type 1929. L'histoire et la construction européenne lui rendront toujours cette justice.

Qu'en reste-t-il, seize ans après et au lendemain d'une crise financière qui doublait l'anémie de la France ? Schengen reste. Les points de passage terrestres aux frontières de l'Hexagone restent libres pour le passage des personnes. La libre circulation des marchandises a été renforcée par le Grand marché, grâce à une

définition harmonisée des produits et aux procédures de paiement de la TVA. Mais le protectionnisme garde des adeptes qui, à défaut de rétablir une taxation aux frontières intérieures, militent pour son instauration aux frontières externes de l'U E. On va le voir très vite avec la proposition française de création d'une taxe CO2. La libre circulation des services, elle, n'a jamais existé, avec le renvoi dans les ténèbres extérieurs de la directive Bolkenstein. Quant à la libre circulation des capitaux, elle est la première victime de l'offensive contre les paradis fiscaux, manière, sans doute, de jeter le bébé avec l'eau du bain. À l'intérieur, les transferts de capitaux par intermédiaire agréé devraient être contrôlés et, à l'extérieur, l'échange d'informations reposera sur des indices que le fisc devra bien se procurer par de nouveaux contrôles dont on devine que la première victime devrait être Schengen.

Le Grand marché instauré par Mitterrand, en 1993, a donné un formidable élan au traité de Rome, trente-cinq ans après, manière, sans doute, de confirmer solennellement que la construction européenne était d'abord l'œuvre de la IV^{ème} République, représentée à la cérémonie de signature par l'un des rares survivants et proches de Mitterrand : Maurice Faure.

Un neuvième conseiller fédéral neuchâtelois avec l'élection de Didier Burkhalter

Le Pays de Neuchâtel est satisfait. Il vient d'accueillir son neuvième conseiller fédéral avec l'élection de Didier Burkhalter le 16 septembre par l'Assemblée fédérale, soit les Chambres réunies, Conseil national (Chambre du peuple) et Conseil des États (Chambre des cantons ou Sénat).

La formation du gouvernement suisse est une affaire très complexe. Elle n'est pas composée selon le vœu du président comme c'est le cas en France, mais les conseillers fédéraux ou ministres sont élus par les 246 députés fédéraux (200 au Conseil national et 46 pour les vingt-trois cantons). Elle est donc le fruit d'influences et de savantes négociations. Les ministres sont élus ou réélus tous les quatre ans, après les élections fédérales, mais il peut arriver qu'un conseiller fédéral démissionne en cours de législature, souvent pour garantir le siège à son parti dans le cadre d'une élection partielle.

Cela vient d'être le cas avec la démission du Valaisan Pascal Couchepin qui rend son tablier à mi-parcours de la présente législature. Ayant succédé à l'emblématique et irremplacé Jean-Pascal Delamuraz, Pascal Couchepin se trouvait quelque peu essoufflé, surtout après les contestations de sa politique dans les assurances sociales. Il avait même provoqué un tollé jusque dans ses propres rangs radicaux (droite modérée), quand il avait préconisé de faire passer la retraite de 65 à 67 ans, alors que le chômage touche fortement cette catégorie de travailleurs.

C'est pourquoi, avant l'été, il a décidé de jeter l'éponge, précisément au moment où les primes d'assurance-maladie reprenaient l'ascenseur, alors qu'il s'était fait fort de contenir cette hausse exponentielle. Sa méthode, fondée sur une plus grande concurrence entre les caisses maladie et diverses mesures homéopathiques, s'est révélée un échec cuisant. Pire, l'annonce de la reprise à la hausse des primes pour 2010 suscite la colère de la population, alors que les comptes des caisses demeurent pour le moins opaques.

Lutte sans merci

Toujours est-il que Pascal Couchepin (soixante-sept ans) a estimé qu'il était temps de passer le témoin à force plus jeune que lui. Il ne pensait peut-être pas qu'il allait susciter une bataille électorale sans pitié. On ne compta pas les candidats, aussi bien au sein des libéraux-radicaux (désormais réunis en un seul parti) et démocrates-chrétiens. Car le PDC estimait le moment venu de récupérer son deuxième siège perdu en 2003 lors de l'accession de Christophe Blocher, chantre de l'UDC (Union démocrate du centre), au collège gouvernemental. Il lança donc son candidat, le *sénateur*, Urs Schwaller, singinois, donc germanophone, mais parfait bilingue du canton de Fribourg. Une véritable cabale fut lancée à son encontre par les *latins*, lui déniaient le droit de représenter la Suisse romande. Quant aux Tessinois, absents depuis dix ans du Palais fédéral, ils ne réussirent pas à convaincre le président suisse des radicaux, Fulvio Pelli, de se porter candidat.

Dès lors, restèrent en lice, les conseillers nationaux genevois Christian Lüscher et Martine Brunschwig-Graf, le président du gouvernement vaudois Pascal Broulis et le conseiller aux États neuchâtelois Didier Burkhalter. Finalement, le PDC présenta comme candidat officiel Urs Schwaller et les libéraux-radicaux Christian Lüscher et Didier Burkhalter.

La bataille fut indécise. L'Union démocrate du centre soutint les radicaux, alors que les socialistes étaient divisés. Distancé durant les trois premiers tours, Didier Burkhalter finit par l'emporter au quatrième tour avec 129 voix (majorité absolue de 120). Le canton de Neuchâtel jubilait en recouvrant son siège au Conseil fédéral, siège qu'il avait tenu de manière continue avec les conseillers fédéraux socialistes Pierre Graber, Pierre Aubert et René Felber.

Un homme pondéré

Ainsi, durant cette campagne qui a duré tout l'été (car il fallait convaincre les autres groupes pour réunir une majorité), Didier Burkhalter a fait preuve des qualités d'un marathonien. Il a fortement hésité avant de se lancer dans la course, mais ensuite il a tenu le cap avec la discrétion et l'assurance qui l'animent. Car il n'est pas du genre à faire des éclats ou à lancer des brûlots dont Pascal Couchepin était coutumier. Il est d'une grande pondération et sait parfaitement mesurer ses propos. D'aucuns lui reprochent d'être trop *lisse*, mais c'est un homme de dossiers, de conviction et de persuasion. Il a su se faire respecter et estimer de ses pairs à Berne, d'autant plus qu'il maîtrise bien l'allemand. Il peut en outre se targuer d'une belle carrière politique: conseiller général, puis conseiller communal (exécutif) à Neuchâtel, avant d'être élu conseiller national, puis conseiller aux États en 2007. On a envie de dire que Didier Burkhalter a fait un parcours sans faute.

Toutefois, il sait bien que les difficultés l'attendent dès son entrée en fonction le 1^{er} novembre. Il héritera au ministère de l'Intérieur et de la Culture, d'un dossier explosif avec les déficits endémiques de l'assurance invalidité et de l'assurance chômage. Le peuple suisse vient d'accepter avec une petite majorité de 54 % l'augmentation de la TVA de 7,6 à 8 % dès 2011 pour une période provisoire de sept ans (mais on sait ce que signifie ce terme), ce qui se révélera insuffisant pour combler la dette de l'assurance invalidité de dix milliards de francs suisses.

Néanmoins, Didier Burkhalter possède un atout majeur dans son jeu. C'est un homme d'écoute et de négociations. Il saura donc renouer le dialogue avec les partenaires de la santé qui se plaignaient de ne plus être entendus par Pascal Couchepin. Le défi est ambitieux, mais le nouveau conseiller fédéral est capable de désamorcer les conflits qu'il trouvera sur sa route. Tout en sachant que le domaine de la santé et des assurances sociales relève du mythe de Sisyphe.

Transports : le RER de l'Arc jurassien franco-suisse prend du retard

La série des débats transfrontaliers sur la mobilité s'est poursuivie par une séance qui s'est tenue le 24 septembre dans les locaux rénovés du *Club 44*, à La Chaux-de-Fonds. Le dossier des transports prend toute son actualité avec la prochaine ouverture du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011 et avec les menaces qui planent sur les liaisons TGV Berne-Paris et éventuellement Lausanne-Paris.

On ne peut dire que les partenaires comtois et neuchâtelois se soient montrés très entreprenants en vue d'améliorer les relations ferroviaires transfrontalières de part et d'autre de l'Arc jurassien franco-suisse. Il est vrai que la crise économique retarde les projets d'investissements et les grands travaux d'infrastructure.

On a toutefois l'impression que, tant du côté de la Franche-Comté que du canton de Neuchâtel, on opte pour l'attentisme, pour ne pas dire l'immobilisme. Certes la décision de Lyria de supprimer dès l'horaire de décembre 2009 l'une des relations quotidiennes Berne-Paris a refroidi les édiles des transports de la région. C'est pourquoi, ils ont décidé de concentrer toutes leurs forces pour maintenir coûte que coûte la seule paire de TGV Berne-Paris qui subsistera dès le 13 décembre 2009, soit au moment même, ironie de l'histoire, où le renforcement de l'alimentation électrique sur le tronçon Mouchard-Frasne sera inauguré et entrera en vigueur.

La position des édiles de La Chaux-de-Fonds et du Locle est quelque peu différente, car les autorités du Jura neuchâtelois souhaitent que l'on modernise la ligne du Haut-Doubs, La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Morteau-Besançon, afin de réduire les temps de parcours et d'être relié directement à la gare de Besançon-TGV. À moyen terme, il s'agirait d'utiliser le futur *Transrun* (liaison rapide Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds en tunnel et mettant les deux villes à un quart d'heure) pour relier Berne à Besançon-TGV par du matériel confortable et rapide. Mais pour l'heure, ni les cantons suisses, ni la Franche-Comté n'ont les moyens d'investir dans le renouvellement de la voie et éventuellement dans l'électrification.

C'est dire que l'on regrette que les responsables des transports franco-suisse n'aient pas les moyens d'organiser des relations frontalières performantes, alors que la crise n'a guère réduit les bouchons formés par les voitures des frontaliers sur les axes routiers. En l'occurrence, les pouvoirs politiques sont incapables d'anticiper les besoins futurs de la population pour des raisons financières. Finalement, c'est un aveu d'impuissance dans la volonté, cent fois répétée, de désenclaver l'Arc jurassien franco-suisse.

B.N.